

# Déclaration CE de conformité

Le fabricant

**B. en N. KNAUF & Cie G.C.V.**  
**Ooigemstraat 12**  
**B - 8710 Wielsbeke**

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction  
( conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que

**Plaques de plâtre**  
**Type H2,**

Fabriquées dans l'usine à

Usine Wielsbeke  
Vaartstraat 60  
B-8710 Wielsbeke

Sont conformes aux dispositions comme décrit dans EN 520:2004-11 et sont conformes aux conditions  
marquage CE – conformément à l' annexe ZA 3 du EN 520:2004-11.

Les méthodes et données pour certification et évaluation de conformité ont été appliquées comme  
marqué dans les barèmes ZA.2 et ZA.3a.

Les produits ont été soumis à des essais de type initiaux et ont subi un contrôle de produit interne  
conformément au EN 520:2004-11.

Wielsbeke : 02.10.2006



Directeur général  
S. Azais

Plaque de plâtre H2/EN 520 -1200/ longueur (2000-4200mm) / 12,5  
Plaque de plâtre H2/EN 520 -600 / longueur (2000-4200mm) / 12,5  
Plaque de plâtre H2/EN 520 -1200/ longueur (2000-4200mm) / 15 ,0  
Plaque de plâtre H2/EN 520 -1200/ longueur (2000-4200mm) / 18,0

Le fabricant

**B. en N. KNAUF & Cie G.C.V.**  
**Ooigemstraat 12**  
**B - 8710 Wielsbeke**

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction  
( conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que les

**Plaques de plâtre**  
Type H2,

Type H =

plaques comportant des additifs pour réduire leur taux d'absorption d'eau. Elles peuvent convenir pour des utilisations particulières dans lesquelles des propriétés d'absorption d'eau réduite sont requises pour améliorer les performances de la plaque. À des fins d'identification, ces plaques sont désignées par « Type H1, H2 ou H3 », chaque type ayant des performances d'absorption d'eau différentes.

H2 = absorption d'eau  $\leq 10\%$